

LIVRET



## Congrès Lyon 2022



# JEUDI 29.09

# DOMMAGE CORPOREL

Congrès Lyon 2022



## Laetitia OBRINGER La Médicale

- Juriste - Gestionnaire Sinistres responsabilité civile professionnelle - Garantie des accidents de la vie et faute inexcusable de l'employeur à la Médicale de France depuis septembre 2016
- Juriste à la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux de Nancy de mars à juin 2016
- Master 2 Droit de l'entreprise médicale, pharmaceutique et dentaire à l'Université de Lorraine, Nancy

### La perte de chance en odontologie : le point de vue du juriste

Dans les vingt premières minutes de ce congrès, il s'agira d'aborder la notion juridique de la perte de chance, d'évoquer ses éléments constitutifs, à qui incombe la charge de sa preuve, les différentes fautes des professionnels de santé qui entraînent une perte de chance pour le patient, et enfin, ses conséquences sur l'indemnisation.



## **Dr Augustin VOLLAIRE – DDS**

### **La Médicale**

- Chirurgien-dentiste à Nantes , dentiste conseil au siège de la médicale
- CES biomatériaux
- Certificat Universitaire Implantologie-Parodontologie
- DU réparation juridique Dommage corporel

### **Illustration par des cas cliniques : Le point de vue de l'expert**

Les vingt minutes suivantes seront illustrées par des cas cliniques permettant de mettre en avant les difficultés de conclure à une perte de chance en odonto-stomatologie



## Dr Laurent DUSSARPS - DDS Cour d'Appel de Bordeaux

- chirurgien-dentiste libéral
- CES de prothèse fixée, prothèse amovible partielle et d'odontologie légale
- DU d'expertise judiciaire (Bordeaux IV) et d'implantologie orale (Bordeaux)
- Expert près la Cour d'Appel de Bordeaux

### Illustration par des cas cliniques : Le point de vue de l'expert

La perte de chance est une notion théorique simple mais complexe à appliquer. Elle est cependant régulièrement citée dans des décisions de justice. Nous exposerons et commenterons plusieurs cas concrets pour tenter d'éclaircir la perte de chance



## Dr Emmanuelle ARGENCE – DDS Cour d'Appel d'Aix en Provence

- Ancienne attachée hospitalière en Parodontologie
- Expert judiciaire près la cour d'appel d'Aix en Provence en odontologie générale
- Expert judiciaire près la Cour d'appel d'Aix en Provence en odontologie médico-légale
- Détachée auprès de l'IRCGN
- Service de santé des armées
- DU d'anthropologie et identification médico-légale
- DU d'anthropologie et odontologie médico-légale
- DU Réparation juridique du dommage corporel
- DU sciences criminalistiques et sciences forensiques
- Maîtrise en sciences biologiques et médicales

### Le préjudice sexuel en odontologie médico légale

L'évolution des mœurs étant ce qu'elle est de nos jours, nous sommes en tant qu'expert confrontés de plus en plus à un nouveau préjudice qui est le préjudice sexuel. Dans nos missions, il nous est demandé de l'évaluer « in concreto » ce qui il faut bien le reconnaître n'est pas aisé pour nous qui sommes chirurgiens-dentistes.

Comment l'expert doit-il se comporter face à ce sujet très délicat et quelles sont les indemnisations possibles ?



## Dr Charles GEORGET - DDS - MSc

### Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

- Chirurgien-dentiste, Docteur en sciences odontologiques, Docteur de l'université Henri Poincaré Nancy 1
- Expert près la Cour d'appel d'Orléans, expert agréé par la Cour de cassation, expert devant la Cour Pénale Internationale
- Membre de l'Unité médico-légale de l'IML de Paris, Chirurgien-dentiste en chef (R) affecté au département médecine légale odontologie de l'IRCGN et membre de l'Unité gendarmerie d'identification des victimes de catastrophes



## Dr Thierry MARTIN – DDS

### Cour d'Appel d'Orléans

- Chirurgien-dentiste
- Omnipraticien depuis une quarantaine d'année
- Expert près la Cour d'Appel d'Orléans
- Réserviste opérationnel au sein du SSA
- Attaché à l'IML de Paris

## Souffrances endurées

### Auto et hétéro évaluation des douleurs neuropathiques

Pour Woda 1999, la douleur neuropathique recouvre des tableaux cliniques complexes, sans critères diagnostiques univoques. Elle englobe vraisemblablement des entités telles l'odontalgie atypique et l'algie faciale atypique. Elle résulte d'une lésion nerveuse périphérique mais met en jeu des mécanismes complexes incluant des structures centrales.

Confronté à ces dommages neurologiques, l'expert en odontologie présente souvent quelques difficultés à évaluer de façon objective le ressenti de la douleur exprimée par la victime. Il est tout aussi difficile de suivre l'évolution en aggravation, en amélioration ou de fixer une date de consolidation.

Après avoir rappelé l'existence des échelles d'auto évaluation et d'hétéro évaluation acceptées par l'HAS pour mesurer la douleur, cette communication décrit le DN4 (Douleurs Neurologiques en 4 points) : outil simple, fiable et adapté à l'enfant, à l'adulte et à la personne âgée. Utilisée par les neurologues, cette échelle permet d'affiner plus objectivement la souffrance endurée.

Deuxième temps de l'estimation utilisé lors de l'expertise : l'évaluation topographique par le piqué/touché apporte des indications importantes sur la cartographie de la douleur ressentie.

Cette communication se conclut par la présentation de l'exploitation du DN4 et de l'examen piqué/touché dans un rapport d'expertise.





## Catherine BLANC

### MACSF

- Catherine Blanc, juriste de formation, a exercé 12 ans au sein de la Médicale de France avant de rejoindre la MACSF où elle est responsable des sinistres dentaires depuis 21 ans.
- La gestion des dossiers de responsabilité médicale et sa participation en qualité de membre des Commissions de conciliation et d'indemnisation depuis 2003 lui permet d'avoir une vue d'ensemble sur la sinistralité des praticiens et plus particulièrement des chirurgiens-dentistes qui représentent 67% du sociétariat de la MACSF. Elle est également chargée d'enseignement dans plusieurs facultés dentaires et participe à la rédaction d'articles spécialisés en odontologie.
- Elle a rejoint le Conseil d'Administration de l'AFIO en 2020 en qualité de secrétaire adjointe.



## Dr Jean Michel ANSEMI, DDS

### Marseille

- Exercice libéral Marseille de 1981 à 2021 en omnipratique
- Pratique expertale d'assurance depuis 2010
- Ex enseignant chargé de cours à la faculté
- Doctorat en chirurgie dentaire depuis 1981
- C.E.S. Prothèse Dentaire option maxillo-faciale
- C.E.S. Odontologie Chirurgicale
- C.E.S. Pharmacologie générale
- A.U. Réparation juridique du dommage corporel
- D.U. Odontologie Médico-légale et d'anthropologie
- Membre de l'Association Nationale des experts en odonto-stomatologie

## Mutilations volontaires

### Une affaire médiatique et un procès « hors norme »

Sera exposée la saga de deux chirurgiens-dentistes marseillais à l'origine d'une escroquerie à grande échelle sur 350 patients. Nous découvrirons les différents aspects de cette affaire au niveau judiciaire, ordinal et pénal et nous nous attacherons plus particulièrement à la notion de « mutilation volontaire » pour qualifier les faits reprochés aux prévenus.

Cette affaire a été plaidée en avril dernier devant le Tribunal correctionnel de Marseille et le jugement a été rendu le 8 septembre dernier.

Quel a été le sort réservé aux deux praticiens mis en cause ? Affaire à suivre.....



## Dr Guy COLLET, DDS

### Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Loiret

- Docteur en Chirurgie Dentaire ; Docteur d'Etat en Odontologie (DEO)
- Diplôme d'Etudes et de Recherche en Sciences Odontologiques (DERSO)  
Certificat d'Etudes Supérieures en Odontologie Légale
- Ex Assistant des Universités, section 56.03, Bordeaux
- Depuis 2001 : Expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Orléans, (G1.7,F6.1,F9,F10.1)
- Depuis 2003 : Membre de l'Unité d'Identification Odontologique (U.I.O.)
- Depuis 2006 : Responsable pédagogique du Diplôme d'Université d'identification en odontologie médico-légale et de réparation du dommage corporel en odontologie, Faculté de Chirurgie Dentaire de Nantes ; Chargé d'Enseignement au Diplôme d'Université d'odontologie médico-légale, Nancy de 1995 à 2005
- Référent violences département d'Orléans
- Depuis octobre 2019 : Président d'Honneur de l'AFIO

## Cas d'expertise en sécurité sociale

Du temps des « demandes d'entente préalables » une expertise simple ou plutôt un avis d'un chirurgien-dentiste agréé permettait de résoudre rapidement un litige entre un praticien et un chirurgien-dentiste conseil de la CPAM. A partir de 2003 ces avis ont été remplacés par des expertises auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) et depuis 2019 par le Pôle Social du Tribunal Judiciaire. L'analyse d'activité d'un praticien peut conduire à un accord amiable entre le chirurgien-dentiste et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ou à la nécessité de saisir le Tribunal Judiciaire afin de missionner un Expert en sécurité sociale. Après un survol des diverses procédures expertales, nous vous proposerons plusieurs cas d'expertise.



## Dr Anthony STEPHAN - DDS

### Cour d'appel de Rennes - Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de Bretagne

- Chirurgien-Dentiste libéral à Landivisiau (29)
- Diplômé de la faculté de chirurgie dentaire de BREST - 2008
- D.U. Criminalistique
- D.U. Implantologie orale
- D.U. Pratiques expertales en odontologie – Mention RPC
- Expert près la Cour d'Appel de RENNES
- Attaché au service de médecine légale du CHRU de BREST
- Conseil ordinal – Secrétaire Général CDO29 et membre SAS-CRO Bretagne
- Officier de réserve du Service de Santé des Armées – 16ème CMA de BREST

## Le praticien, concepteur et fabricant de prothèses dentaires Obligations et responsabilité

La CFAO directe est en plein essor dans les cabinets dentaires, faisant des praticiens à la fois des concepteurs et fabricants de leurs prothèses. De nouvelles obligations et responsabilités spécifiques sont associées à ce statut de fabricant de dispositifs médicaux sur mesure, notamment en matière de sécurité, traçabilité et matériovigilance. Après avoir fait le point sur la réglementation en vigueur liée à ce double statut de praticien-fabricant, nous ferons l'état des lieux des connaissances de la profession en matière de législation liée à l'usage de la CFAO dans les cabinets.



**Dr Eric Gérard, DDS, PhD**  
Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-  
Dentistes, CHR Metz-Thionville

- Odontologiste des hôpitaux
- Spécialiste qualifié en chirurgie orale
- Expert près la Cour d'Appel de Metz
- Chef de service CHR Merz-Thionville
- Conseiller national de l'Ordre
- Président de la commission d'odontologie médico-légale
- Membre de l'UIO

## Les règles de conduite du praticien qui reçoit un patient s'estimant victime d'une insuffisance de soins

L'intérêt porté à la qualité des soins par les professionnels, les pouvoirs publics, les compagnies d'assurance ou les patients ne cesse de croître. Lorsqu'un patient s'estime insatisfait par des soins dispensés, il conviendra dans un premier temps de rechercher le niveau de connaissance que le praticien traitant a des doléances du patient.

Conformément à ses obligations déontologiques (article R.4127-265 du code de la Santé publique) et en accord avec le patient, le praticien doit informer le praticien traitant de la situation de récrimination.

Force est de constater qu'il existe de réelles difficultés pour les professionnels à communiquer dans des situations où leur relation avec le patient peut se dégrader.

Dans le cadre de l'amélioration des pratiques et de la sécurité des patients, la haute Autorité de Santé a publié un travail sur l'annonce d'un dommage associé aux soins.

[https://www.hassante.fr/upload/docs/application/pdf/201105/annonce\\_dommage\\_associe\\_aux\\_soins\\_guide.pdf](https://www.hassante.fr/upload/docs/application/pdf/201105/annonce_dommage_associe_aux_soins_guide.pdf)

Lorsqu'un litige entre le patient et son praticien survient, alors qu'une expertise médico-légale est en cours, la rédaction d'un certificat médical descriptif extrêmement précis et objectif est le préalable indispensable à toute prise en charge.

Ce certificat sera complété d'un chapitre portant sur les soins non différables réalisés. Il sera enrichi d'une large iconographie faite d'un dossier radiographique avec photographies numériques. Ces documents sont à remettre au patient qui, seul, pourra le transmettre à un tiers dans le respect du secret médical (article R.4127-206 du code de la Santé publique).

Dans une publication récente, « Chirurgien-dentiste : la reprise des soins », Claire POTRON, juriste, apporte divers éléments de réponse aux règles à respecter dans le cadre d'une insuffisance de soins.

<http://links.emails1.macsfr.fr/servlet/MailView?ms=MjE0MzQyMTIS1&rt=MTIzMjUwMjMjY4S0&j=MjA3MjUwNTkzMQS2&mt=1&rt=0>



VENDREDI 30.09  
IDENTIFICATION  
ODONTOLOGIQUE

Congrès Lyon 2022



## Thibaud FRITZ

### Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

- Colonel de Gendarmerie spécialisé en criminalistique, chef de la division identification humaine à l'IRCGN
- Ingénieur généraliste, formé à l'école de l'air de Salon de Provence (1999-2001), à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (2001-2002), à l'Institut Polytechnique de Grenoble (2008-2009)
- Alterne postes de commandement opérationnel et d'expertise en criminalistique. Ayant à plusieurs occasions commandés différents dispositifs d'identification de victimes de catastrophe ou dispositifs de secours et d'intervention sur des catastrophes d'ampleur, en particulier la seconde équipe PM du crash de la Yemenia en 2009, l'accident de TGV à Strasbourg-Eckwerheim en 2015, l'équipe PM française du crash de l'Ethiopian airlines en 2019, l'identification des naufragés de Calais en 2021 et les équipes PM et AM à Boutcha (Ukraine) en 2022

### Organisation de la mission

Le 24 novembre 2021, l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) est sollicité pour procéder à l'identification de 27 victimes décédées, repêchées par les services de secours au large de Calais et transportées dans la nuit à l'IML de Lille. Ces victimes sont des migrants de plusieurs nationalités ayant tenté une traversée de la Manche pour rejoindre l'Angleterre.

Conformément au protocole international édicté par Interpol, un dispositif complet d'identification est rapidement constitué avec deux chaînes Post-Mortem déployées à Lille en partenariat avec l'IML et une équipe Ante-Mortem projeté à Calais.

Les éléments primaires (empreintes digitales, ADN, odontologie) et secondaires (tatouages, cicatrices...) relevés sur les corps sont confrontés aux éléments recueillis auprès des familles et des associations. Cette confrontation permet d'identifier les 27 victimes en moins de 3 semaines.

Cette communication a pour but de présenter l'organisation d'un dispositif d'identification appliqué à cette catastrophe particulière.





## Dr Guillaume VISEAUX – DMD

### Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

- Formé par l'équipe du Pr ROUGE MAILLART à ANGERS, je suis diplômé en médecine légale depuis 2011.
- Praticien des Hôpitaux à l'Université Médico-Judiciaire et l'Institut Médico-Légal de NANTES de 2012 à 2020, j'ai pu me spécialiser en thanatologie pédiatrique puis en Anthropologie Médico-Légale (diplôme obtenu en 2018). Je suis expert inscrit en Autopsie et Thanatologie depuis 2016 et en Identification en Anthropologie Médico-Légale depuis 2019 auprès de la Cour d'Appel de RENNES puis de Versailles depuis 2021.
- J'ai intégré le Département Médecine Légale Odontologie de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale en septembre 2020. Depuis, je participe activement aux missions de l'Unité Gendarmerie d'Identification de Victimes de Catastrophes (UGIVC) aux côtés des collègues odontologistes, généticiens et experts en empreintes digitales. J'ai ainsi pu participer aux missions sur la tempête Alex dans le pays niçois en 2020, à Lille en 2021, à Montpellier lors de l'explosion d'un immeuble et plus récemment lors du conflit en Ukraine en 2022.

### Organisation de l'équipe PM au sein de l'IML de Lille

Le naufrage d'un bateau de migrants entre Calais et l'Angleterre le 24 novembre 2021 a été responsable du décès d'une trentaine de personnes. Les 27 corps repêchés dans la Manche ont été ramenés sur l'Institut Médico-Légal de LILLE pour permettre les opérations d'identification. L'UGIVC, déclenchée rapidement, a pu procéder à l'identification des corps retrouvés, malgré les problématiques ante mortem posées dans un tel contexte. La communication vous présente l'articulation concrète entre les équipes de l'UGIVC et de l'IML de Lille, dont la qualité a permis la réalisation de ce travail en un temps record et dans des conditions humaines et éthiques pour les défunts et les personnels



## **Dr Aymeric LEGUILLER-DDS**

### **Cour d'Appel Chambéry**

- Praticien libéral à Annecy
- Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire Paris V
- DU pratique Expertale en odontologie légale/ Identification Médico-légale- Université de NANTES
- Diplôme Master 2 « Droit de l'expertise appliquée à l'odontostomatologie » Université Paris VIII
- CES Biotechnologie des matériaux Paris V



## **Dr Michael GUIGON – DDS**

### **Cour d'Appel Aix en Provence**

- Praticien hospitalier du CHU de Nice
- Réserviste SSA/IRCGN
- Master NRBC-e et gestion de crise sanitaire : Ecole du Val-de-Grâce/Paris-Sorbonne
- DU- Réparation juridique du dommage corporel
- DIU- d'Aptitude à l'expertise médicale
- DU- d'Identification en odontologie médico-légale
- DESU- d'Endodontie



## Dr Cécile WALLAERT – DDS Cassel

- Docteur en Chirurgie-dentaire , diplômée de la Faculté d'Odontologie de Lille en 2016
- Exercice libéral à Cassel depuis 2016
- Diplôme Universitaire d'Identification Médico-légale à l'université de Lorraine - Nancy ( 2020-2021)
- Unité de taphonomie médico-légale et anatomie IML de Lille

### Examen odontologique PM Première mission IVC

Lors d'un naufrage au large de Calais le 23 Novembre 2021, 27 corps non identifiés sont retrouvés. Les équipes de l'IRCGN se mettent en place au sein de l'IML de Lille pour constituer les chaînes d'identification. Les éléments d'identification primaires (ADN, empreinte digitales et odontologie) sont relevés. Etant donné le nombre de victimes, deux chaînes d'identification ont été mises en place, avec à chaque fois un binôme d'odontologistes : un dit « mains propres » le second « mains sales » et double vérification.

L'état des corps est bon, néanmoins la rigidité cadavérique au premier jour a compliqué l'examen intra-buccal et l'établissement des relevés dentaires. Des photographies exo et endobuccales, un examen clinique endobuccal avec la rédaction d'un odontogramme, des radiographies rétro-alvéolaires sont réalisées. Les données sont ensuite renseignées dans la fiche INTERPOL

Lors de cette mission, l'appui humain, matériel et logistique apporté par l'Institut Médico-Légal de Lille a permis une installation rapide de ces chaînes d'identification.

Cette première expérience en Identification de Victimes de Catastrophe permet de mettre en évidence plusieurs constats. Tout d'abord, l'entraide était pluridisciplinaire, l'intégration des odontologistes aux autres équipes s'est faite facilement, tout le monde y trouvant sa place naturellement.

Au sein de l'équipe dentaire, l'expérience de chacun était bénéfique, permettant un échange une communication simple et rapide. L'esprit d'équipe et le partage d'expérience dans des situations de catastrophe permettent également de surmonter les difficultés inhérentes à ces situations.



## Aimé CONIGLIARO, MSc

### Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale

- Aimé CONIGLIARO est ingénieur en criminalistique, ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur, responsable de l'unité d'expertise odontologique à l'IRCGN
- Expert près la Cour d'appel de Versailles, expert devant la Cour pénale Internationale et expert agréé par la Cour de Cassation
- Membre de l'unité gendarmerie d'identification des victimes de catastrophes
- Secrétaire général de la Compagnie des experts de justice en criminalistique (CEJC)

## Recherche des données AM odontologiques et comparaison

La comparaison entre les données ante-Mortem et post-Mortem constitue la base du radiographiques et photographiques permettent d'avoir un maximum de données post mortem sur les victimes à comparer généralement à des dossiers dentaires comprenant des radiographies et des relevés dentaires ante-mortem bien tenus. Cependant, régulièrement, dans des situations particulières, il est très difficile, voire impossible, d'obtenir des renseignements dentaires (*dossiers et radiographies dentaire AM*) notamment, si les victimes sont des migrants clandestins, des émigrés ou des personnes sans papiers, ce qui rend nécessaire la recherche de données AM auprès des pairs. Partant de ce constat, il s'est avéré que les photographies de sourires soient l'une des sources les plus courantes d'informations dentaires détectées à partir d'effets personnels. En effet, un phénomène de mode qui touche l'ensemble de la population et pas seulement les jeunes est la prise de photographie avec un téléphone portable. Ces derniers, deviennent très techniques et sophistiqués en matière d'appareil photographique avec un taux de pixellisation élevé. Les prises de photographies de la famille ou des amis, mais surtout les prises de « selfies » seul ou accompagné en arborant un large sourire, découvrant ainsi les dents antérieures, deviennent légions. Dans ce contexte, la recherche de l'Ante-Mortem pour orienter les identifications passe par la découverte dans les téléphones portables des victimes, de la famille ou des compagnons d'infortunes, de photographies, selfies qui pourraient être une aide précieuse à l'identification. A la suite des présentations successives liées au naufrage de migrants à CALAIS qui a coûté la vie à 27 candidats à l'exil, de nationalités différentes, cette présentation apportera un éclaircissement sur ce qu'il y a lieu de faire à partir de photographies en matière d'orientation et la qualification si rapportant : à savoir, possible, probable et photo non exploitable.



**Dr Anne BECART – DDS , PhD**

**Cour d'Appel de Douai**

**IML de Lille**

- Docteur en chirurgie dentaire - Exercice libéral de 1983 à 1994
- Docteur en éthique médicale
- Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Douai, agréée par la Cour de cassation
- Praticien hospitalier du CHU de Lille depuis 1994, service de médecine légale, en charge des identifications dentaires et analyses odontologiques
- Responsable de la chambre mortuaire du CHU de Lille
- Responsable de l'unité de gestion des décès massifs du CHU de Lille
- Responsable du Service de soins dentaires des USMP du CHU de Lille au sein des établissements pénitentiaires de Lille –Sequedin et Lille-Annoeullin
- Chargée d'enseignement pour la faculté de médecine de Lille (Sciences humaines, Odontologie légale, Ethique)
- Responsable de l'odontologie dans l'unité de recherche de taphonomie médico-légale de l'université de Lille (EA 7367)

## Devenir des défunts et restitution des corps aux familles

Après avoir évoqué brièvement l'alerte, la saisine et l'organisation interne propres à l'IML de Lille dans cet événement, l'accent sera mis sur la séquence post-judiciaire. En effet, à l'issue de la réunion de réconciliation du 13 décembre 2021, le magistrat a validé la liste des victimes, autorisé la restitution des corps identifiés aux familles (26 victimes sur 27) et souhaité que cette mission soit assurée par la chambre mortuaire du CHU de Lille.

Les corps, qui étaient en garde à l'IML, ont été confiés à la chambre mortuaire pour organiser la présentation aux familles désireuses de revoir leur proche, assurer la coordination entre les familles, les associations, les services de l'Etat français (Préfecture du Nord), les consulats et ambassades, pour faciliter les opérations de mise en bière, rapatriements au pays, ou inhumations sur le sol français.

Les familles souhaitant se déplacer en France, avaient entamé les démarches d'obtention de visa préalablement et, dès le 16 décembre, les présentations des corps aux familles ont été réalisées par l'équipe de la chambre mortuaire. Les corps avaient été gardés en espace réfrigéré en froid négatif, ce qui a permis une présentation décente aux familles qui avaient donc la possibilité de revoir leur proche, avant la mise en bière. Les familles, ou les associations les représentant, ont été contactées pour connaître leurs souhaits concernant les modalités de toilette funéraire, le souhait de toilette rituelle ou l'ensevelissement en linceul. Tous les défunts ont quitté l'établissement hospitalier après mise en bière.

Préalablement aux présentations des défunts, les familles ont été reçues par une cellule constituée de personnels de la police aux frontières, d'un représentant de la chambre mortuaire du CHU de Lille, de deux psychologues et d'une représentante de l'association France Victimes. La police vérifiait les identités des proches et leur remettait les objets personnels, mis sous scellés lors des chaînes d'identification. Ce moment était très chargé en émotion, et l'appui de psychologues et de l'association France Victimes a été appréciée. Les familles étaient ensuite accompagnées individuellement pour la présentation du défunt, par l'équipe spécialisée de la chambre mortuaire. A toutes les étapes, des interprètes pouvaient être présents en cas de besoin.

Les départs des corps se sont échelonnés entre le 16 décembre et le 28 décembre. Les modalités et spécificités des départs seront évoqués dans la présentation. Dans l'intervalle la dernière victime a pu être identifiée et son rapatriement a été organisé avant la fin de l'année.

Cet événement qui a fortement marqué les esprits de toutes les équipes du CHU de Lille impliquées, a mis en exergue la solidarité entre les services hospitaliers. Enfin cet épisode particulier a remis en mémoire que les migrants qui périssent à proximité de nos côtes, ont des proches, des familles qui les attendent dans d'autres parties du monde. Les corps de migrants qui sont découverts individuellement de manière récurrente sur les côtes de notre région, ne font malheureusement pas toujours l'objet d'autant de recherches d'identification que lors d'un événement en nombre. Ce point sera également discuté lors de la présentation.



## Dr Botond SIMON – DMD Forensic odontologist – Hungary

Dr. Simon received his DMD from the University of Debrecen Faculty of Dentistry in 2015 and completed a restorative dentistry and prosthodontics residency at Semmelweis University Department of Conservative Dentistry in Budapest in 2018. Dr. Simon is a board member of the Hungarian Association for Aesthetic and Restorative Dentistry, a member of Digitalis Dentistry Society International, member of the Hungarian Dentistry Society, member of the Hungarian Artificial Intelligence Coalition, member of the American Society of Forensic Odontology, student affiliate of the American Academy of Forensic Sciences, member of International Society for Twin Studies and a forensic odontologist candidate in DVI Hungary Dental Unit. Dr. Simon maintains a private practice in Budapest, Hungary, and is Philips' brand ambassador for oral care products in Hungary. He has been working in forensic science since 2019. Their research has demonstrated that the pattern of rugae palatinae is suitable for human identification. His PhD studies focus on the combination of digital dentistry with human identification and twin research.

### Research and results in forensic dentistry in Hungary

In this presentation, I will introduce forensic odontology research at Semmelweis University, from what has been published to what is currently being done. I will briefly discuss how much digital information stored about the palate can be used for.

I will introduce the Hungarian forensic odontology expert team and our exercises so far, where we have gained a lot of knowledge from our French colleagues.



## Dr Loreto PEMAN – DDS Madrid

- Chirurgienne-dentiste à Paris 2014-2021
- Université complutense MADRID (Espagne) / 2008-2013 Diplôme en chirurgie- dentaire
- Université PARIS DESCARTES/ 2012-2013 Dernière année des études dentaires
- Université complutense autonoma de MADRID et Alcalà de HENARES/ 2021-2022 Master en Anthropologie physique : évolution et diversité humaines.
- Université de Lorraine / 2019-2021 Diplôme Universitaire en Identification en odontologie médico-légale
- Université PARIS DESCARTES /2018-2019 Diplôme Universitaire en Criminalistique
- Ecole implant paro de PARIS/ 2017-2018 Premier cycle en implantologie
- Intituto internacional de implantologia y estética ( LA HABANA) / nov 2016- Cours postuniversitaire en chirurgie implantaire
- Université PARIS DESCARTES/ 2015-2016- Certificat d'Études Supérieures en prothèse conjointe.
- UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES/ 2013-2014- Certificat d'Études Supérieures en Odontologie conservatrice et endodontie.
- Expérience dans des projets d'exhumations en faisant partie de la Société de Sciences ARANZADI en Espagne (bénévolat en novembre et août 2022)

### L'identification en odontologie médico-légale en Espagne et au Mexique

L'identification en odontologie médico-légale (OML) en Espagne actuellement est laissée à l'écart étant presque considérée comme une méthode secondaire d'identification. Il existe différents organismes en charge de l'identification en Espagne mais malheureusement les chirurgiens-dentistes n'intègrent pas ces institutions. Bien qu'il y ait une bonne formation en odontologie médico-légale, la pratique quotidienne de cette discipline est réservée en majorité aux rapports d'expertise sur le dommage corporel. L'un des problèmes souvent rencontrés est que l'OML est menée par les médecins légistes en Espagne et par les anthropologues ou médecins légistes au Mexique. Dans les deux cas le chirurgien-dentiste est exclu de son propre domaine. Lors de la communication on connaîtra l'histoire et l'importance de l'odontologie médico-légale, la formation sur ce domaine en Espagne, les institutions où elle est employée en Espagne et au Mexique, les différents protocoles existants ainsi que les améliorations à faire à l'avenir.





## Dr Tore SOLHEIM, DDS

### Faculté Dentaire– Université d'Oslo (Norvège)

- Professor in oral pathology and forensic odontology at the Dental Faculty of Oslo from 1995 to 2013. Dental education is from Oslo 1966. In 1971 started training in forensic odontology, and was in 1974 attached to the Department of Oral Pathology as associate professor with special responsibility for forensic odontology.
- Main teaching responsibility has been for forensic odontology and general pathology. When the permanent Norwegian Identification Commission was created in 1975, he was appointed a member and retired 2010. Within the Commission he has for many years been responsible for most of the dental identification in single cases and also in a number of major disasters, including the "Alexander L Kielland" oil rig disaster in 1980, where 124 persons died, the "Scandinavian Star" ferry disaster in 1990, where 158 people died, and also the Russian Tupolev disaster at Svalbard 1996, where 141 people died. In 2004/2005 he was head of the Norwegian dental ID-team after the tsunami in Thailand. 81 Norwegian citizens died and all were identified. In 2011, he took part in the identification after the terror killings July 22. In 1976, he was acknowledged by the Department of Justice as a forensic medical expert in odontologic questions.
- In 1982 a study-leave for forensic odontology in Adelaide, Australia (Dr. Kenneth Brown), in 1983 in Seattle, USA (Dr. Thomas Morton) and in 1995 in Melbourne, Australia (Dr. John Clement)
- Main research interest has been identification techniques, especially age estimation in adults. In 1993 dr. odont. for the thesis "Dental age-related regressive changes and a new method for calculating the age of an individual". In 2002 developed the project of age estimation in young asylum seekers at the Dental Faculty for the Foreign Department of Norway.
- As retired from 2012, he takes part in the oral pathology biopsy practice at the State hospital in Oslo and now reserve in forensic odontology to the Institute of Forensic Medicine. He also have retained some dental practice.

## Interpol – DVI et odontologie médico légale

Une organisation internationale pour la coopération policière transfrontalière a été créée en 1923 à Vienne. Elle a été transférée à Berlin en 1942 et la plupart des pays ont quitté l'organisation. Après la réforme d'Interpol en 1946 à Paris, l'organisation a été transférée à Lyon en 1989. Un secrétaire général dirige l'organisation et une assemblée générale se tient chaque année. Chaque État dispose d'une voix.

L'intérêt d'Interpol pour l'identification a débuté en 1980 avec la création d'un groupe de travail sur le DVI. Le groupe a créé un formulaire pour le travail en 1982 et un guide a été rédigé pour la première fois en 1986. En 1990, des recommandations pour la coopération internationale en cas de catastrophe ont été approuvées. En 1993, Plass Data, Danemark, a présenté le programme informatique DVI System International au nom du Danemark et de la Norvège. Après de nombreuses discussions, il a été accepté en temps que programme d'Interpol plusieurs années plus tard.

L'identification dentaire dans le système Interpol n'a pas été bien prise en compte. Certaines recommandations sont données, mais peuvent être interprétées par la police et ne sont pas très exactes. Les chirurgiens-dentistes n'ont pas été impliqués dans la rédaction du guide et cela concerne surtout l'organisation globale du travail. Cependant, un guide plus détaillé sur la collecte des dossiers dentaires et la description de la personne décédée dont l'identité est inconnue pourrait être meilleur. De plus, la comparaison par l'identification dentaire pourrait être plus spécifique. Ceci serait particulièrement utile pour les chirurgiens-dentistes et les pays ayant peu d'expérience en matière d'identification dentaire.



## Frédéric DOZIERES - Officier adjoint en charge de la police judiciaire - Coordinateur criminalistique - Ardennes

- Frédéric DOZIERES, 46 ans, Capitaine de gendarmerie, actuellement officier adjoint au commandant de groupement de gendarmerie départementale des Ardennes, en charge de la police judiciaire.
- 27 ans de carrière dont plus de 20 à servir dans la dominante police judiciaire, notamment en qualité de technicien en identification criminelle et de coordinateur des opérations de criminalistique.
- Affecté pendant 11 années à la section de recherches de la gendarmerie des transports aériens de ROISSY CDG, j'ai été responsable des constatations sur de nombreux accidents d'aviation civile en France et à l'étranger (AF 447 Rio Paris, Hélicoptères jeu Dropped en Argentine, PDG Total à Moscou, Germanwings dans les Alpes, ...). Avec le concours de l'IRCGN et des experts (Médecins légistes, odontologues, généticiens), parfois en lien avec des sociétés privées (comme KENYON ou BLAKE EMERGENCY SERVICES), sous le contrôle de l'autorité judiciaire ou du MAE, j'ai activement participé à l'identification des victimes de ces catastrophes.

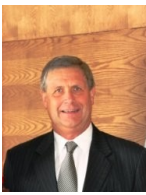


## Dr Gérard DURAND – DDS Reims

- Chirurgien-dentiste, 20 ans de fonctions syndicales et UFSBD départementale et nationale
- Diplômé en expertise médicale, réparation juridique du dommage corporel et identification - Attaché et conférencier médico-légal à la faculté dentaire de Reims ; ancien expert près la Cour d'Appel de Reims

### L'identification était presque imparfaite

Comment une identification classique donne lieu à deux rapports contradictoires à 48 heures d'écart .... Le 30 janvier 2022 en soirée, un ULM s'écrase lors de l'atterrissage sur l'aérodrome de DOUZY SEDAN (08). L'appareil s'embrase et le corps de l'unique occupant est retrouvé carbonisé. Lors de l'autopsie de la victime, les mâchoires sont déposées. Les nombreuses prothèses et travaux dentaires observés auraient du conduire à une identification rapide. Une réponse approximative de l'assurance maladie à temporairement mis en échec la validation de l'identité du pilote.



# Dr Eddy de VALCK – DDS

## Odontologue en chef DVI

### Belgique

Master of dental Sciences Catholic University Leuven 1977

School for Criminology Ministry of Justice Belgium 1979

Legal Expert at Law School University Ghent 2000

In private practice since 1977

Forensic Odontologist since 1979

Participated in about 20 major disasters since 1987

Chief forensic odontologist Disaster Victim Identification team Federal Police Belgium since 1987

Past Editor IOFOS ( International Association Forensic Odontol Stomatology)

Past President IOFOS ( International Association Forensic Odontol Stomatology)

Past Board Member of Royal Belgian Society of Legal Medicine

Founding Member and Past President Flemish Association of Dental Experts

Member of the Editorial Board Journal of Forensic Dental Sciences

Reviewer for Forensic Science International

Member of Advisory Board of International Association of Sciences and Research

Honorary Member of Association Forensic Odontology for Human Rights

Recipient of the Gösta Gustafson Award 2014 by AKFOS

Associate and or Guest Professor in Under – and Postgraduate training courses

Court expert for civil and penal courts on litigation cases and dental damage evaluation



## Christian DECOBECQ - Chef du service IVC – Police judiciaire fédérale Belgique – Bruxelles

- 1976 – 1979 Instruction à l'École Royale de Gendarmerie
- 1979 – 1981 5<sup>e</sup> Groupe Mobile à Etterbeek - Membre Patrouilles Anti-Banditismes
- 1981 – 1992 Direction Supérieure de la Logistique à l'Etat-Major Général de la Gendarmerie (EMGGd) - Inspecteur Munitions EMGGd
- 1992 - 2014 Escadron Spécial d'Intervention (ESI) Chef de service du Peloton Maintenance
  - 1992 Membre non permanent du team Disaster Victim Identification (DVI)
  - 1995 Membre technique équipe « Explosif » ESI
  - 2003 Chargé de projets internationaux unités spéciales européennes (Projet ATLAS).
  - 2013 Chef de service unité DVI
- 2014 Direction Générale Judiciaire – Direction de la Police Technique & Scientifique - Chef de service DVI

### Ma carrière au DVI

- Volontaire pour le pool (non permanent) DVI en 1992.
- Première mission DVI en 1994 pour l'incendie de l'hôtel Switel à Anvers
- Participation à la première mission internationale du DVI en 1995 en Roumanie dans le cadre du crash aérien de la Tarom où 32 Belges ont perdu la vie.
- Participation à certaines missions DVI d'identification de cas individuels en Belgique.
- Participation aux missions DVI au Kosovo en 1999 & 2000.
- Intervention en 2001 pour le crash ferroviaire de Pécrot (Wavre).
- Interruption de ma carrière au DVI de 2003 à 2013 suite gestion projet européen ATLAS
- Affectation au commandement du DVI en 2013.
- Gestion de la catastrophe de Zonhoven (Limbourg) en 2014 où sept adolescents ont perdu la vie dans un accident de la route.
- Gestion de l'identification des victimes décédées lors des attentats de Bruxelles le 22 mars 2016.
- Participation au Comité de Direction DVI d'Interpol.
- Initiateur & organisateur de formations européennes DVI sous l'égide de l'Agence européenne de formation policière (CEPOL) depuis 2015.
- Présidence du réseau européen d'experts DVI dans le cadre du groupe de travail Application de la Loi (LEWP) sous l'égide la Commission Européenne

## La mission du Bois de Cazier

Le 08 août 1956, un incendie au charbonnage du Bois du Cazier en Belgique a causé la mort de 262 mineurs, la plupart d'origine italienne. Seules, 14 victimes n'ont pu être identifiées à l'époque.

À la suite de l'évolution de la technologie sur l'ADN, Mr Michele CICORA, fils du mineur Francesco CICORA non encore identifié, soutenu par l'ASBL du Bois du Cazier, a entamé des démarches auprès des autorités belges pour procéder à l'identification des 14 victimes sur base de l'ADN.

L'unité DVI (Disaster Victim Identification) de la Police Fédérale a répondu favorablement à l'appel de Mr CICORA et s'est entouré d'experts forensiques belges pour procéder à une tentative d'identification de ces 14 mineurs.

En octobre 2021, le DVI a procédé aux opérations d'exhumation au cimetière de Marcinelle (Charleroi) où étaient enterrées les 14 mineurs comme inconnus. Les exhumations ont été réalisées avec l'appui de la Protection Civile et en présence d'anthropologues.

Les membres du DVI ont appliqué des techniques archéologiques pour l'exhumation en vue de préserver au maximum les restes récupérés des 14 mineurs.

Dans un funérarium à Gilly (Charleroi), les examens Post-Mortem (PM) se sont déroulés dans le respect des standards d'INTERPOL. Les constatations PM des experts forensiques (anthropologues, généticiens, odontologues et pathologues) étaient consignées dans les formulaires d'INTERPOL par les membres du DVI.

L'ASBL du Bois du Cazier nous a fourni des données à caractère Ante-Mortem (AM) qui avaient été enregistrées à l'époque par les autorités judiciaires.

L'appariement des données AM & PM s'est réalisée sur base des comparaisons des constatations PM des experts et des données AM en notre possession.

Malheureusement, les 14 victimes ne sont pas encore toutes identifiées, d'autres devoirs d'identification devront encore être réalisés.



## Philippe CHABBOUH - Sapeur Pompier- chef de colonne CDC – SDMIS 69, métropole de Lyon et Rhône

- Philippe CHABBOUH est officier sapeur pompier professionnel depuis 1984 au SDMIS (service départemental et métropolitain d'incendie et de secours). En tant que chef de colonne, il intervient sur tous les types de théâtres d'opérations sur le territoire métropolitain de Lyon et du département du Rhône
- Conférencier à l'ENSOSP (école nationale supérieur des officiers sapeurs pompiers) en gestion de crise et en scènes de crime
- Concepteur de systèmes automatisés autonomes et télé-opérables pour les services de secours et développe des drones aériens et terrestres de reconnaissance, de levée de doutes et d'intervention
- Participe aux instances du SDMIS et membre de l'ONG APPUI pour les missions de secours et humanitaires dans le monde
- Intervenant à Lyon 1 (faculté de médecine) en DIU psycho-criminalistique puis à Lyon 3 auprès de l'ISGC (intelligence stratégique et gestion de crise). Il est par ailleurs membre de l'IEC (institut d'études de crise)
- Dirigeant depuis 2016 d'une société liée au développement des systèmes robotisés, de conception de contenus en réalité virtuelle et augmentée ainsi qu'au management des risques et de crises.

### Les premiers intervenants et la chaîne d'identification et d'investigation dans les cas d'incendies

Au cours de cette présentation sera expliquée les prérogatives opérationnelles et une méthodologie afin de protéger les traces et indices lors de la présence de scène de crime des premiers intervenants.



## Dr Lucille TESTON-VIGNE - DDS Ducos - Martinique

- Après avoir obtenu mon diplôme, à la faculté de Montrouge, Paris V, en 2007, j'ai travaillé quelques années dans un cabinet en Haute-Savoie. En parallèle, je suis entrée dans la réserve du SSA de Savoie. J'ai ensuite travaillé à Genève et suis revenue en France, en centre de santé jusqu'à mon départ en Martinique où j'ai travaillé en cabinet jusqu'à cet été, avant mon retour en métropole.
- Après mon diplôme, j'ai rapidement passé un DU de criminalistique, j'ai ensuite suivi une formation complète en hypnose dentaire, puis 2 ans de formation à la pratique orthodontique pour enfin revenir à un DU en identification odontologique médico-légale. Entre chaque formation conséquente, j'ai suivi des présentations ou formations plus courtes (radioprotection, l'ostéonécrose et les biphosphonates, la médecine dentaire reconstructive, le blanchiment dentaire, les thérapeutiques bioconservatrices et les gestes et soins d'urgence)

### La place de l'odontologie médico légale dans les cas de morsures humaines : étude épidémiologique en Martinique

Les morsures humaines semblent être des lésions souvent rencontrées par les médecins-légistes en Martinique. Il nous est apparu important d'en mesurer l'ampleur, pour éventuellement trouver des solutions d'évaluation strictes et répétitives.

Je vais vous présenter rapidement le service de médecine légale en Martinique. Puis j'exposerai une étude personnelle des morsures humaines observées dans le service entre 2019 et 2020 ainsi que les résultats nous permettant d'évaluer les besoins en odontologie médico-légale dans le département.

Avec un médecin légiste du service, nous avons dénombré tous les dossiers de morsures humaines dont disposait l'unité médico-judiciaire et avons ensuite obtenu les dossiers auprès du parquet de Fort-de-France. J'ai ensuite tenté d'identifier les profils de victimes et des auteurs, les lieux et circonstances des faits mais aussi de comprendre la prise en charge médicale ainsi que la consultation à l'UMJ, dans ces circonstances.

Le but de cette étude était initialement d'établir un protocole qui permettrait aux médecins légistes de l'unité d'analyser de façon claire et précise une morsure et elle a abouti à une étude épidémiologique dans un département où la place de l'odontologie médico-légale est à créer entièrement.